

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE NUMERISATION ET DE VALORISATION CONCERTÉES EN SPORT Année 2019-2024</b></p>
---

## Préambule

### Considérant :

- La mission de coopération documentaire confiée par le Ministère de la culture à la Bibliothèque nationale de France par décret 94-3 du 3 janvier 1994 (articles 2 et 3) portant création de la BnF ;
- Le rôle confié par le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation à la l'Université de Paris Sud, labellisé COLLEX en STAPS ;
- Le partenariat documentaire et scientifique entre la Bibliothèque nationale de France et le Musée national du Sport ;
- Les besoins exprimés par les chercheurs et professionnels de la mise à disposition de ressources patrimoniales et contemporaines, accessibles à distance dans le domaine de l'Histoire de sport;
- La nécessité de renforcer sur Internet la présence du sport français, et celle du patrimoine sportif ;

La Bibliothèque nationale de France, l'Université Paris-Sud et le Musée national du Sport se sont rapprochés pour la mise en œuvre d'une politique concertée de numérisation et de valorisation en l'Histoire du sport.

Ce programme s'appuie sur un appel à initiatives, visant à soutenir des projets de numérisation dans le domaine de l'Histoire du sport, dont les objectifs et conditions sont détaillés ci-dessous.

## **Objectifs du programme de numérisation concertée en sport**

Cet appel vise les objectifs stratégiques suivants :

- La mise en œuvre d'un réseau thématique réunissant potentiellement, outre la BnF et ses deux copilotes, toute structure documentaire et de recherche impliquée dans la numérisation et la valorisation en sport,
- La mise en ligne d'un ensemble significatif du patrimoine français dans l'Histoire du sport pour atteindre une masse critique de documents numérisés,
- La conservation du patrimoine documentaire en sport,

- La promotion de cette démarche de numérisation et de valorisation concertées en sport auprès des publics intéressés.

Il poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- La numérisation, dans le cadre du Programme national de numérisation et valorisation concertées et selon les conditions décrites ci-dessous, de corpus en l'Histoire du sport,
- L'accès libre et gratuit aux collections numérisées,
- L'interopérabilité des corpus numérisés,
- L'enrichissement concerté des collections numérisées en lien avec les besoins des publics intéressés.

### **Organisation de l'appel à initiatives**

Le Programme de numérisation et de valorisation en sport est piloté par la BnF et ses deux co-pilotes : le SCD de l'Université Paris-Sud et le Musée national du Sport.

Il est assisté dans cette tâche par un Comité de suivi, composé de représentants du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) et de la Ville de Paris.

Le présent règlement, qui encadre la procédure ouverte et continue de projets, a été élaboré par la BnF et soumis à l'approbation du Comité de suivi du programme.

Le dossier de candidature sera disponible et téléchargeable sur l'espace Coopération de la BnF ([espacecooperation.bnf.fr](http://espacecooperation.bnf.fr)) et sur le site institutionnel de la BnF ([www.bnf.fr](http://www.bnf.fr)). Les dossiers incomplets ou envoyés sous une autre forme ne pourront pas être pris en compte.

Les dossiers doivent être envoyés par voie électronique, à l'adresse de messagerie suivante :

[numerisation.sport@bnf.fr](mailto:numerisation.sport@bnf.fr)

Toute question concernant l'appel à initiative sera également adressée à :

[numerisation.sport@bnf.fr](mailto:numerisation.sport@bnf.fr)

### **Modalités de financement**

Le financement du projet se fera sur les crédits annuels attribués par le Ministère de la culture à la BnF au titre de la mission de coopération confiée à celle-ci par décret 94-3 du 3 janvier 1994.

Les subventions attribuées par la BnF dans le cadre du Programme national de numérisation et de valorisation concertées en sport peuvent **couvrir jusqu'à 70 % de la part subventionnable** des dépenses nécessaires à la réalisation du projet. Les subventions versées pourront couvrir les dépenses en prestation de service ou en vacation, mais ne

pourront pas servir à l'acquisition de matériels ou de logiciels, ni à la rémunération de personnels titulaires de la fonction publique.

**Sur la part subventionnable, le budget total du projet présenté par le candidat doit clairement identifier la répartition des charges entre celles financées par la subvention demandée à la BnF et celles prises en charge par le porteur du projet sur crédits propres.**

Autre dispositifs disponibles :

- « Filière partenaires » du Marché de numérisation de la BnF ;
- Intégration des fichiers numériques ;
- Interopérabilité par moissonnage OAI-PMH.

### **Calendrier**

Réunion de lancement du programme :	24 juin 2019 à la BnF
Publication du premier appel à initiatives :	1 <sup>er</sup> octobre 2019
<b>Clôture de l'appel à initiatives</b>	<b>20 décembre 2020</b>
Annonce des initiatives retenues	<b>1<sup>er</sup> mars 2021</b>

### **Structures éligibles**

Les structures susceptibles de bénéficier d'un financement sont :

- les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements ;
- les établissements publics, notamment universités ;
- les grandes institutions de l'Etat ;
- les ministères, notamment leurs bibliothèques et services de documentation ;
- les fondations et associations à but non lucratif.

### **Critères d'éligibilité**

Sont éligibles les projets de numérisation et les opérations de traitement documentaire liées à la mise en ligne (structuration de données, indexation, enrichissement des métadonnées etc.), à l'exclusion des opérations de conversion rétrospective et de signalement.

La volumétrie des corpus proposée est laissée à l'appréciation des porteurs de projets, sachant toutefois que l'un des objectifs stratégiques du programme vise à mettre en ligne une masse critique de documents dans l'Histoire du sport.

Les projets s'inscrivant dans un ou plusieurs des **axes thématiques** doivent en outre répondre aux critères suivants :

- Collections d'imprimés hors presse quotidienne (livres, revues, bulletins, actes, mémoires, thèses, etc...)
- Documents en langue française et dans les langues de France. Une part de documents en langue étrangère pourra être admise dans la mesure où elle est cohérente avec le projet d'ensemble proposé ;

- Documents du domaine public ou dont les droits ont été négociés auprès des ayants droit ;
- Documents n'ayant pas fait l'objet d'une mise en ligne par un autre établissement français ;
- Documents non retenus dans les programmes de numérisation de la BnF, passés, en cours et à venir ;
- Accès libre et gratuit aux documents numérisés au terme de la convention de partenariat ;
- Dans la mesure du possible, signalement des documents dans un catalogue en ligne, et de préférence dans un catalogue collectif national, préalablement au dépôt de la candidature ;
- Respect des préconisations techniques fixées ci-dessous.

### **Axes thématiques du programme**

Les axes retenus pour le programme de numérisation concertée portent sur l'Histoire du sport, entendue non comme l'histoire des compétitions sportives mais plus largement comme l'histoire des pratiques physiques dans leur ensemble.

Les projets devront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes thématiques définis par le Comité de suivi. Dans chacun de ces axes, il importera que les candidats se reportent aux orientations de politique documentaire. Ces orientations sont indicatives et elles ne dispensent pas les candidats d'une vérification préalable dans Gallica<sup>1</sup>.

La BnF et ses co-pilotes prendront - entre autres - en compte l'originalité des corpus proposés et le soin pris à éviter les redondances documentaires.

Il est nécessaire que les réponses soient aussi précises que possibles, s'il s'agit de séries, sur l'état des collections dont la numérisation est envisagée (*cf. dossier de candidature*).

#### **o Axe 1 - Histoire du sport et des pratiques physiques**

Cet axe concerne les monographies relatives à l'Histoire du sport et des pratiques physiques. Il correspond aux thématiques retenues dans la carte heuristique structurant le programme de numérisation (*cf annexe*). Le projet documentaire ne se limite pas au *sport moderne* proprement dit mais embrasse plus largement l'ensemble des *pratiques physiques*. Il s'étend ainsi chronologiquement bien en-deçà du « premier temps sportif des masses »<sup>2</sup>, à la charnière des années 1900-1910. Débordant le cadre étroit des disciplines sportives, il entend rendre compte du « vaste mouvement d'acculturation (corporel, mental, culturel, politique) »<sup>3</sup> qui conduit à l'émergence du sport de masse. Il inclut donc :

- les documents relatifs aux jeux physiques traditionnels et aux sports dit « modernes » : essais, traités, mémoires, témoignages, ouvrages de vulgarisation ou d'histoire en rapport avec les différentes pratiques sportives

<sup>1</sup> Gallica : <http://gallica.bnf.fr/>

<sup>2</sup> Philippe Tétart (dir.), *La presse régionale et le sport*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p.11.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 12.

- l'ensemble des pratiques physiques, relevant des apprentissages corporels et des loisirs, qui émergent principalement au cours du XIXe siècle (gymnastique, préparation militaire, secourisme, éducation physique, mouvements de jeunesse, excursionnisme, vélocipédie...)
- les politiques publiques du sport : aménagement du territoire, équipements sportifs, architecture sportive, place du sport dans des contextes historiques et politiques spécifiques (naissance de la IIIe République, Front populaire, régime de Vichy, Ve République...)
- les pratiques assimilées à certaines périodes historiques, à l'univers ou au spectacle sportif (cirque, courses hippiques, danse...)
- les documents traitant du rapport entre sport et société (pédagogie, politique, réseaux mondains, art, littérature...)
- les documents à l'articulation du sport et des sciences médicales (physiologie, hygiène du corps, dopage, rééducation, réhabilitation des blessés de guerre ...)
- le handisport

Un focus tout particulier sera fait sur les Jeux Olympiques de Paris 1924.

#### ○ **Axe 2 – Périodiques sportifs**

En complément des périodiques déjà numérisés ou en cours de numérisation, cet axe concerne les titres relatifs au sport. Reprenant la définition qu'en donne Philippe Tétart, nous entendons par titre sportif « toute publication diffusant, au premier chef, une information relative aux gymnastiques, aux sports dit *modernes*, au turf, aux jeux physiques traditionnels, aux exercices de préparation militaire »<sup>4</sup>.

Cet axe écarte donc la presse généraliste nationale et régionale pour ne retenir que les revues spécialisées nationales et régionales ainsi que les périodiques des associations sportives. Il vise à offrir à la fois un accès aux titres les plus emblématiques et un focus sur des titres plus éphémères mais souvent rares.

Une liste indicative d'une centaine de titres de périodiques, établie à partir d'un travail sur les sources bibliographiques, sera jointe en annexe. Non exhaustive, elle fixera un cadre collectif pour le travail de sélection à mener.

#### ○ **Axe 3 – Publications des fédérations sportives**

Cet axe concerne les publications des fédérations sportives françaises et francophones. Il vient compléter le travail déjà réalisé avec plusieurs fédérations (Fédération française d'Athlétisme, Fédération française de Basket-ball, Fédération française de Handball, Fédération des clubs alpins et de montagne...) qui a permis la signature de conventions autorisant la numérisation et la diffusion de plusieurs titres toujours couverts par le droit d'auteur (200 000 pages actuellement dans Gallica).

---

<sup>4</sup> Philippe Tétart et Sylvain Villaret, *Les Voix du sport. La presse sportive régionale à la Belle Epoque*, Biarritz, Atlantica/Musée national du Sport, 2010, p. 26.

#### ○ **Axe 4 – Documents iconographiques, audiovisuels et collections d’objets**

Cet axe concerne le patrimoine iconographique, en complément du travail déjà mené à la BnF autour de ses fonds d’affiches et de photographies, issues notamment des collections d’agences de presse. Il doit plus largement permettre de mettre en valeur les collections d’affiches, cartes postales, dessins, estampes, photographies mais aussi les médailles, les tenues ou les matériels sportifs, les films et les vidéos.

#### **Clauses techniques à respecter**

Les candidats au programme de numérisation concertée prennent l’engagement de respecter les préconisations techniques suivantes :

- Numérisation : respect autant que possible des normes et standards en vigueur à la BnF, choix de formats garantissant la pérennité des données numériques ;
- Métadonnées en XML, a minima en Dublin Core simple, garantissant l’interopérabilité et le référencement dans les moteurs de recherche ;
- Numérisation en mode image (formats TIFF, JPEG, JPEG 2000) et en mode texte, chaque fois que les documents le permettent, accès au contenu par recherche plein texte ou a minima par la table des matières ;
- Engagement, à l’issue du projet, à mettre en place un entrepôt OAI-PMH, moissonnable par Gallica, garantissant l’interopérabilité entre les corpus numérisés.

#### **Evaluation des projets**

Tout projet subventionné dans le cadre du réseau fera l’objet d’une évaluation.

Ces évaluations sont confiées à la BnF et aux co-pilotes du Programme.

Les données recueillies lors de ces évaluations figurent dans le rapport annuel dressé par le Comité de suivi du Programme.

Membres du Comité de suivi du Programme en Sport :

Ministère de la Culture	Olivier Meneux	Délégué ministériel aux jeux Olympiques et paralympiques - Paris 2024
Ministère de la Culture	Philippe Vergain	Chargé de mission
Ministère des Sports	Laurent Letailleur	Chef du bureau du Sport professionnel et de l'économie du sport
Ville de Paris	Fortunée Selam	Coordinatrice des bibliothèques patrimoniales et spécialisées
Musée national du Sport	Marie Grasse	Directrice
Université Paris-Saclay	Agnès Rosolen	Responsable numérisation
Université Paris-Saclay	Luc Belier	Responsable numérisation
INSEP	Anne-Solweig GREMILLET	Responsable de la cellule Info-Doc
BnF/DSR/DCP	Sophie Mazens	Directrice du département de la Coopération
BnF/DSR/DCP	Sophie Bertrand	Adjointe à la directrice
BnF/DSR/DCP	Matthieu Gioux	Adjoint au chef de service
BnF/DSR/DCP	Alina Cantau	Référent programme Sport au DCP
BnF/DCO/ScT	Michel Netzer	Directeur du département Sciences et techniques
BnF/DCO/ScT	Christophe Da Silva	Référent programme Sport au DCO
BnF/DDC	David Guillet	Directeur du département des expositions et manifestations

## SYNTHESE DU PERIMETRE D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS

### Objectifs :

- Constitution d'une collection numérique nationale thématique en Sport
- Accompagnement culturel pour les JO 2024
- Diffusion et valorisation des ressources patrimoniales en Sport
- Incitation auprès des chercheurs et des publics pour exploiter ces ressources

### Actions :

- Numérisation
- Intégration des fichiers
- Moissonnage
- Médiation, valorisation
- Expertise technique

### Moyens :

- Subvention accordée par la BnF
- Durée du programme : 5 ans

### Procédures :

- Campagne de lancement du Programme en Sport
- Analyse et sélection des dossiers de candidature

#### o Axes thématiques

Axe 1 - Histoire du sport et des pratiques physiques

Axe 2 – Périodiques sportifs

Axe 3 – Publications des fédérations sportives

Axe 4 – Documents iconographiques, audiovisuels et collections d'objets

#### o Critères obligatoires :

1. **Typologie institutionnelle** : structures pouvant participer au programme de numérisation concertée
2. **Typologie documentaire** : collections d'imprimés hors presse
3. **Statut juridique des documents**
  - o Documents libres de droits
  - o Documents sous droits faisant l'objet d'une négociation auprès des ayants droits
4. **Périmètre linguistique** : français, latin, langues de France, langues étrangères
5. **Non-redondance exigée** : tout document qui est déjà numérisé dans une bibliothèque numérique
6. **Mise à disposition libre et gratuite** de ressources numériques créées



7. **Signalement** nécessaire dans un catalogue en ligne
8. **Engagement d'interopérabilité** à l'issue du projet
9. **Engagement d'archivage** des ressources numériques créées
10. **Respect des modalités financières** du subventionnement de la BnF
11. Présentation d'un **dossier complet**, avec toutes les pièces du dossier

○ **Critères pondérateurs (les dossiers présentant ces critères seront sélectionnés en priorité)**

1. **Interopérabilité effective** (cf. section « **Clauses techniques à respecter** », page 6)
2. **Solution d'archivage effective**
3. **Traitement OCR**
4. **Signalement CCFR**
5. **Complétude des lacunes dans Gallica**